



Circ. Adh. 16-02

Paris, le 29 février 2016

Cher Confrère,

• **Le Protocole d'Accord Biologie : un marché de dupes**

- Conformément aux termes du protocole d'accord sur la biologie, le Comité de suivi de ce protocole s'est réuni deux fois en ce début d'année 2016, le 27 janvier et le 18 février, pour faire le point sur les dépenses de biologie de l'année 2015 et prévoir un ajustement éventuel de la nomenclature pour l'année 2016 en cours.

Cet ajustement, si ajustement il y a, nécessite de déterminer le montant des dépenses remboursées en date de soins de l'année 2015 et l'évolution en volumes des actes de biologie médicale de l'année 2016.

Les données de l'année 2015 n'étant pas encore connues en début d'année 2016, le protocole d'accord prévoit très précisément que l'on doit prendre comme référence la prévision d'évolution des remboursements de biologie médicale et la prévision d'évolution en volumes sur la base des données en date de soins constatées au 30 septembre 2015, données qui sont alors connues, chiffrées et validées par la CNAMTS.

En fonction de ces données, l'application stricte du protocole aurait dû aboutir à une hausse de tarif.

Comme ce mode de calcul, pourtant fixé de façon explicite par l'accord, ne convenait pas au Directeur Général de l'UNCAM, Mr Nicolas REVEL, puisqu'aboutissant à une hausse de tarif (revalorisation de certains actes de la NABM), celui-ci a pris comme référence des prévisions hypothétiques faites par ses services statistiques déterminant les dépenses remboursées supposées de l'année 2015 et de l'évolution supposée en volumes de l'année 2016, ces chiffres étant par définition non vérifiables.

En prenant ces références arbitraires, cela aboutit comme par hasard à une baisse de tarif.

En procédant de la sorte, Mr REVEL ne respecte pas le protocole d'accord et ne tient pas les engagements pris. Manifestement il considère que le protocole d'accord ne doit aboutir qu'à des baisses, en fait il s'agirait d'un protocole à sens unique.

L'application stricte du protocole prévoit par ailleurs une nouvelle réunion en juin 2016 afin de procéder à la régularisation définitive de l'année 2015 et à la régularisation provisoire de l'année 2016 (articles 4c et 4d du protocole).

Dans un souci d'ouverture, plutôt que de réclamer immédiatement une hausse résultant de la stricte application du protocole, le SNMB a proposé à Mr REVEL d'attendre juin 2016 afin d'avoir les comptes définitifs et de procéder à ce moment-là à des ajustements en hausse ou en baisse suivant les résultats. Proposition que Mr REVEL n'a pas acceptée.

Il est certain, pour le SNMB, qu'en juin 2016 conformément au protocole d'accord le montant des dépenses définitives en date de soins de l'année 2015 certifiées par la Cour des Comptes aboutira à un ajustement à la hausse non négligeable (article 4d du protocole), et que la prévision d'évolution des remboursements de l'année 2016 devrait aboutir à une correction des baisses de cotations d'avril 2016 (article 4c).

Les deux régularisations devant s'appliquer selon le protocole d'accord, nous pensons qu'il devrait en résulter une hausse en juin 2016.

Nous verrons donc à ce moment-là si le Directeur Général de l'UNCAM respectera sa signature et acceptera le verdict des chiffres incontournables.

Vous trouverez en pièce jointe le communiqué de presse que nous avons fait paraître à ce sujet.

- Nous avons été extrêmement étonnés de constater que nos confrères du SDB et du SLBC avaient, sans discuter, accepté en séance les propositions de l'UNCAM, contraires au protocole, alors qu'unis nous aurions pu, peut-être, obtenir de Mr REVEL qu'il respecte ses engagements ou, au moins, accepte un compromis plus acceptable d'autant plus qu'il nous avait informés qu'il ne souhaitait pas passer en force et prendre des mesures unilatérales.

Sa décision de baisser la nomenclature a été renforcée par l'acceptation du SDB et du SLBC.

Vous trouverez en pièce jointe le tableau des baisses de cotation de nomenclature décidées par la CNAMTS applicables au 1^{er} avril 2016.

Nos confrères ont probablement pris cette décision de peur que le protocole d'accord ne soit pas renouvelé, Mr REVEL ayant implicitement menacé de ne pas le renouveler si nous n'acceptons pas ses propositions.

Mais d'une part comment, dans ces conditions, faire confiance à un partenaire qui ne respecte pas sa parole, et d'autre part, ce faisant ils ont signé un chèque en blanc car Mr REVEL n'a rien promis concernant ce nouveau protocole d'accord pour les prochaines années, ni sur son contenu, ni sur les chiffres de départ de ce nouveau protocole, ni sur la progression autorisée des dépenses chaque année, ni sur le périmètre concernant les examens nouveaux à rentrer dans la nomenclature que nos confrères ont réclamé en séance.

Espérons qu'en juin 2016, à la prochaine réunion du Comité de suivi, au moment où les chiffres définitifs de 2015 et l'évolution des dépenses du début de l'année 2016 seront connus, tous les syndicats seront unis pour obtenir du Directeur Général de l'UNCAM, Mr REVEL, le respect du protocole et pour négocier au mieux les conditions du prochain protocole d'accord.

Confraternellement,

Docteur Claude COHEN
Président